Donation pendant un pacse

Par Ludosp974

Bonjour à tous,

J'espère que vs allez bien?

Je me permet de déposer cette première question et en espérant ne pas mettre trompé de rubrique.

Jai acquis un bien immobilier avec mon ex compagne en 2016.

A cette époque nous étions pacsé. Pour l'achat de se bien son père nous a donné la somme de 14500 euros.

Aujourd'hui dépacsé et en cours pour ma part de rzcjatdz soulte elle me demande de lui rembourser cette somme là.

Pourriez-vous m'orienter,me conseiller, m'informer par rapport cette situation.

Je vous remercie d avance

A bientôt de vous lire.

Par ESP

Bonjour,

Ce n'est pas un mariage, chaque partenaire reprend ses biens personnels.

Les biens pour lesquels aucun ne peut rapporter la preuve de sa propriété, sont réputés leur appartenir indivisément pour moitié.